

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement**

tenue le lundi 19 janvier 2009 à 19 h

5650, rue d'Iberville, 2e étage

PRÉSENCES :

Monsieur André Lavallée, Maire d'arrondissement
Madame Carole Du Sault, Conseillère du district de Étienne-Desmarteau
Monsieur François Purcell, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Gilles Grondin, Conseiller du district du Vieux Rosemont
Monsieur Carle Bernier-Genest, Conseiller du district Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques Savard, directeur, Travaux publics
Me Pierre Rochon, secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01
CA09 26 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2009

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2009, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA09 26 0002

Approbation des procès-verbaux des séances suivantes : Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 et séance spéciale du 15 décembre 2008

Copie des procès-verbaux ayant été remises à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 et de la séance spéciale du 15 décembre 2008 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

10.03
Point d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10.04
Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 23 et se termine à 19 h 44.

20.01
CA09 26 0003

Autorisation du lancement d'appels d'offres publics dans le cadre du Programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (PRR 2009)

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour des travaux de planage, de revêtement de chaussées, de réparations mineures de trottoirs et de réfection de pavage par revêtement mince dans le cadre du Programme de réfection routière 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1082913055

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.02

CA09 26 0004

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 226 560,57 \$ à Globocam (Montréal) inc., pour la fourniture d'un châssis de camion 6 X 4 et compacteur à déchets, modèle Sterling LT 9500, année 2009 – Appel d'offres numéro 04-8151 (4 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 226 560,57 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis de camion 6 x 4 (10 roues) et compacteur à déchets, de marque Sterling, modèle LT-9500, année 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 226 560,57 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 04-8151.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.
1082913054

20.03

CA09 26 0005

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 186 105,99 \$ à Globocam (Montréal) inc. pour l'achat d'un châssis de camion 6 X 4 (10 roues) pour benne-épandeur, de marque Sterling, modèle LT-7500, année 2009 – Appel d'offres numéro 04-8151 (4 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 186 105,99 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis de camion 6 x 4 (10 roues) pour une benne-épandeur, de marque Sterling, modèle LT-7500, année 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 186 105,99 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 04-8151.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.
1082913057

20.04

CA09 26 0006

Autorisation d'une dépense de 83 791,28 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 74 625,72 \$ à Fortier Auto (Montréal) ltée, pour l'acquisition de deux (2) camionnettes à cabine d'équipe (4 portes), caisse de 8 pieds de marque Ford, modèle F-350, Super Duty XL (W30), année 2009 – Appel d'offres numéro 04-8129

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 83 791,28 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) camionnettes, à cabine d'équipe (4 portes), caisse de 8 pieds de marque Ford, modèle F-350, Super Duty XL (W30), année 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Fortier Auto (Montréal) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 74 625,72 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 04-8129.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement et après avoir opéré les virements budgétaires requis.

D'autoriser le paiement de la T.V.Q. applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.) au montant de 5 189,91 \$.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.
1082913056

20.05

CA09 26 0007

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 135 445,49 \$ à Allianz Madvac inc., pour l'achat de deux voiturettes aspirateurs, modèle Madvac, LR50, année 2008 – Appel d'offres numéro 07-10435 (2 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 135 445,49 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) voiturettes aspirateurs, fabriquées par Madvac, modèle LR50, année 2008, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Allianz Madvac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 135 445,49 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 07-10435.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.
1082913059

20.06

CA09 26 0008

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 90 252,04 \$ à 9176-7277 Québec inc. (GoCube) pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'évictions 2009-2010 sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les années 2009 et 2010 - Appel d'offres numéro 260828S (4 soum.)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 90 252,04 \$ (taxes incluses) pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'évictions 2009-2010 sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour les années 2009 et 2010.

D'octroyer à 9176-7277 Québec inc. (GoCube), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 90 252,04 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres 260828S.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1082913061

20.07

CA09 26 0009

Approbation des conventions avec la Société de développement commercial Promenade Masson et avec la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert et octroi de contributions financières (50 000\$ à la SDC Promenade Masson et 50 000\$ à la SDC Plaza St-Hubert)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'approuver les deux projets de conventions suivants entre :

- La Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et la Société de développement commercial Promenade Masson, se terminant le 31 décembre 2009, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 1 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009;
- La Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert, se terminant le 31 décembre 2009, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 2 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) lesdites conventions.

D'approuver le versement d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson et d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert, en début de janvier 2009.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1080963079

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.08 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.08

CA09 26 0010

Approbation d'un projet de protocole d'entente avec la Maisonnette des Parents pour le projet d'animation en hockey sur glace (Hockey au max) au parc De Gaspé, incluant l'octroi d'une contribution financière de 4 080 \$ pour l'année 2009, pour la réalisation de ce projet

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de protocole d'entente avec la Maisonnette des Parents pour le projet d'animation en hockey sur glace (Hockey au max) au parc De Gaspé, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ledit protocole d'entente étant joint comme annexe numéro 3 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), ledit protocole d'entente.

D'octroyer une contribution financière de 4 080 \$ à la Maisonnette des Parents pour l'année 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1083318007

20.09

CA09 26 0011

Approbation d'un projet de convention avec le Carrefour communautaire Montrose inc., se terminant le 17 juillet 2009, pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle durant l'année 2009 et octroi d'une contribution financière de 16 002 \$

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie) et le Carrefour communautaire Montrose inc. se terminant le 17 juillet 2009, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 4 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie), ladite convention.

D'octroyer une contribution financière de 16 002 \$ au Carrefour communautaire Montrose inc., pour l'année 2009, pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1083581014

20.10

CA09 26 0012

Approbation d'un projet de protocole d'entente entre l'Association des résidents de Cité-Jardin et la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) pour l'entretien de la patinoire Cité-Jardin et du chalet attenant à la patinoire, pour la période du 18 décembre 2008 au 2 mars 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de protocole d'entente avec l'Association des résidents de Cité-Jardin pour l'entretien de la patinoire du parc de la Cité-Jardin et du chalet attenant à la patinoire, pour la période du 18 décembre 2008 au 2 mars 2009, ledit protocole d'entente étant joint comme annexe numéro 5 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie), ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.
1084238006

20.11

CA09 26 0013

Acceptation, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) – Inspections des structures routières, ferroviaires et connexes

Considérant la résolution du conseil municipal, portant le numéro CM08 0660, adoptée en date du 25 août 2008,

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de services de la Division ponts et tunnels, de la Direction des transports du Service des infrastructures, transport et environnement, afin de réaliser, pour les années 2008 et suivantes, les inspections des structures routières, ferroviaires et connexes relevant de l'autorité municipale et implantées sur le réseau local de l'arrondissement, ainsi que les interventions urgentes pouvant en découler.

Adoptée à l'unanimité.
1082913058

20.12
CA09 26 0014

Recommandation au comité exécutif – Autorisation du lancement d'un appel d'offres public afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs conseils pour fournir sur demande un soutien technique à la conception et pour effectuer la surveillance complète de travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à fournir sur demande un soutien technique à la conception et pour effectuer la surveillance complète de travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout sur différentes rues locales de l'arrondissement, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

D'approuver les critères de sélection et leur pondération, lesquels sont contenus dans le système de pondération et d'évaluation (critères d'évaluation GDD 1082913060) joint au présent sommaire.

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres, dont deux membres provenant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et un membre provenant de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Adoptée à l'unanimité.
1082913060

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

30.01
CA09 26 0015

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2008, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de décembre, soit du 25 novembre au 31 décembre 2008, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2008, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de décembre, soit du 25 novembre au 31 décembre 2008, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

1080209014

30.02

CA09 26 0016

Autorisation de dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou un service prévu dans un contrat cadre, au Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers (CSP-MRA), à la Commission des services électriques et au Complexe environnemental Saint-Michel en tant que fournisseurs internes selon les budgets prévus à cet effet en 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser les dépenses de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans un contrat cadre, au Centre de services partagés – Matériel roulant et ateliers (CSP-MRA), à la Commission des services électriques et au Complexe environnemental Saint-Michel selon les budgets alloués en 2009 à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

1094250001

30.03

CA09 26 0017

Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De désigner le conseiller, Gilles Grondin, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la période du 20 janvier 2009 au 31 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

1083489013

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA09 26 0018

Émission d'ordonnance – Installation d'enseignes de type affiches temporaires annonçant le site de la future bibliothèque Marc-Favreau et le site du futur parc Luc-Durand

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser du 21 janvier 2009 au 31 décembre 2011, dans le cadre de l'ouverture de la future bibliothèque Marc-Favreau et de l'aménagement du futur parc Luc-Durand, sur l'immeuble et sur le mur avant du bâtiment situé au 700, boulevard Rosemont:

- a) l'installation et le maintien d'enseignes publicitaires, de type affiches temporaires, à des fins publique et culturelle.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 6 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009:

- Ordonnance numéro 2009-26-001 en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), articles 521, paragraphe 5.

Adoptée à l'unanimité.
1083489012

40.02
CA09 26 0019

Émission d'ordonnances – Programmation d'événements publics : « Sculptures sur glace » et « Carnaval d'hiver »

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, le 24 janvier 2009 ou le 31 janvier 2009 en cas d'intempérie, entre 11 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Sculptures sur glace** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 7 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- Ordonnance 2009-26-002 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
-

D'autoriser, le 28 février 2009 ou le 7 mars 2009 en cas d'intempérie, entre 11 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Carnaval d'hiver** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques;
- c) la circulation de véhicules hippomobiles, selon le trajet suivant :

Départ : rue Molson au coin de l'avenue Elsdale

Passage sur les rues : avenue Elsdale, direction ouest jusqu'à l'avenue Louis-Hébert;
avenue Louis-Hébert, direction sud jusqu'à la rue De Bellechasse;

rue De Bellechasse, direction est jusqu'à la rue Molson;
rue Molson, direction nord jusqu'à l'avenue Elsdale.

Fin de trajet : rue Molson au coin de l'avenue Elsdale.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 8, 9 et 10 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- ▶ Ordonnance 2009-26-003 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- ▶ Ordonnance 2009-26-004 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- ▶ Ordonnance 2009-26-005 en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

Adoptée à l'unanimité.
1083581015

40.03

CA09 26 0020

Émission d'ordonnance – Modification des horaires et des jours de la collecte des matières résiduelles sur les parties désignées du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en date du 2 février 2009

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser la modification des horaires et des jours de la collecte des matières résiduelles, selon les parties désignées du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en date du 2 février 2009.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 11 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009 :

- ▶ Ordonnance no. 2009-26-006 en vertu du Règlement sur les services de collecte de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., chapitre S-O.1.1, article 33)

Adoptée à l'unanimité.
1082913052

40.04

CA09 26 0021

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) rues Saint-Hubert et des Carrières – Secteur 47 – Relocalisation d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR)

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Saint-Hubert, du côté est, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants

(SRRR), de 9 h à 20 h, du lundi au samedi, sur une distance de 23,2 mètres, incluant une borne fontaine, à environ 57,4 mètres au nord de la rue des Carrières.

D'installer, sur la rue Saint-Hubert, du côté est, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 20 h, du lundi au samedi, sur une distance de 23,2 mètres, incluant une rampe d'accès de 2,8 mètres, à environ 88,5 mètres au nord de la rue des Carrières.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1081316013

40.05
CA09 26 0022

Adoption – Règlement RCA-55 intitulé : « Règlement sur les tarifs », relativement à la tarification pour l'année 2009

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2007;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro RCA-55 intitulé : « Règlement sur les tarifs », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François Purcell

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA-55 intitulé : « *Règlement sur les tarifs* », relatif à la tarification pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1084129001

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA09 26 0023

Adoption - Second projet de résolution autorisant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages – Terrain situé au 2560, rue Bélanger

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment au 2560, rue Bélanger, en dérogation à l'article 200 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'obligation d'aménager un local commercial au rez-de-chaussée d'un immeuble.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° le permis de construction relatif à l'autorisation prévue à l'article 1 doit être approuvé conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279). En plus des critères prévus à ce titre, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - a) l'implantation du bâtiment doit assurer une meilleure insertion des logements situés en rez-de-chaussée, à cet effet prévoir des reculs par rapport aux voies de circulation et des aménagements paysagers ;
 - b) la localisation de l'entrée des logements doit se démarquer et être facilement lisible;
 - c) le niveau du rez-de-chaussée doit être rehaussé afin d'assurer une certaine intimité aux occupants;
 - d) le traitement de la façade doit être ajusté afin de reprendre la rythmique des triplex sur la rue Bélanger;
 - e) le volume doit être rehaussé qui accueille l'accès au stationnement souterrain afin de mieux affirmer la tête d'îlot;
 - f) le traitement du coin du bâtiment doit être révisé et évidé afin d'exprimer convenablement le coin de l'immeuble;
 - g) les équipements mécaniques et la construction hors-toit doivent s'intégrés à l'architecture du bâtiment et doivent être localisés de manière à ne pas être visibles des voies de circulation publiques;
 - h) le traitement du parapet doit être modifié car sa surhauteur nécessite un façonnement;
 - i) les changements de matériaux et de couleurs au niveau de la brique doivent correspondre à un changement de volume et comporter un détail.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963064

40.07
CA09 26 0024

Adoption – Second projet de résolution autorisant l'agrandissement de l'annexe existante, pour le bâtiment situé au 6767, rue Cartier

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement de l'annexe existante du bâtiment situé au 6767, rue Cartier. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 9, 341, paragraphes 2 et 4, 546 et 556 paragraphe 1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la présence d'un quai de chargement en façade, au nombre d'étages, à la largeur de la voie d'accès à une aire de chargement, à la présence d'un compacteur à déchets en façade et à la présence d'une dépendance en façade.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés plan d'implantation, plan du 1^{er} étage, élévations nord et partielle ouest, élévations est et partielle sud, préparés par Cimaïse Architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 24 novembre 2008, joints comme annexe numéro 313 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.
 - 2° le revêtement métallique profilé commercial, de couleur fusain devrait être de calibre 0.021".

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963067

40.08
CA09 26 0025

Adoption – Second projet de résolution autorisant la démolition d'un immeuble et la construction d'un immeuble de 2 étages avec occupation mixte, aux 155-157, avenue Beaumont

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment aux 155-157, avenue Beaumont, en dérogation aux articles 22, 40, 72, 75, 81 et 581.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) relatif au retrait minimal de la construction hors-toit par rapport au mur arrière, au taux d'implantation, à la marge arrière, à la proportion de maçonnerie et à la présence d'un accès à une aire de stationnement intérieur en façade.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1° Les travaux doivent être conformes aux plans PP-1B, PP-2, PP-3, PP-4, PP-5, PP-10, PP-11, PP-12 et PP-13, préparés par Henri Cleinge, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 18 novembre 2008, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 314 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2008;

- 2° La démolition du bâtiment situé au 155, avenue Beaumont, effectuée conformément à l'article 5.1 du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6).

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963068

40.09

CA09 26 0026

Adoption – Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 3 logements, pour l'immeuble situé au 6810, rue Saint-Urbain

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment situé au 6810, rue Saint-Urbain, en dérogation aux articles 40, 81, 87 et 330 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs au taux d'implantation, à la proportion de maçonnerie, à la superficie des ouvertures et à la présence de saillies dans la marge arrière.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° les travaux doivent être conformes aux plans 1/100, 1/200, 1/201, 1/202, 1/140 et 1/150, préparés par Nelson Couture, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 12 novembre 2008, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 315 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963075

40.10

CA09 26 0027

Adoption – Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du poste de police de quartier 35, situé aux 912-920, rue Bélanger Est

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'occupation du bâtiment situé aux 912-920, rue Bélanger Est, par le poste de police de quartier 35, en dérogation à l'article 183 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° seul le rez-de-chaussée peut être occupé par le poste de police.
- 2° aucune nouvelle enseigne ne doit être ajoutée sur l'édifice.
- 3° les enseignes identifiant d'anciens commerces du rez-de-chaussée devront être enlevées.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963077

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
CA09 26 0028

Adoption – Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages, situé aux 165-167, avenue Beaumont

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*, le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment au 165-167, avenue Beaumont, en dérogation aux articles 22 et 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* relatif au retrait minimal de la construction hors-toit par rapport au mur avant et à la proportion de maçonnerie.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - 1° les travaux doivent être conformes aux plans PP-1B, PP-7, PP-8, PP-9, PP-10, PP-11, PP-12 et PP-13, préparés par Henri Cleinge, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 novembre 2008, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 316 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2008.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1080963081

40.12

CA09 26 0029

Adoption – Premier projet de résolution autorisant certains usages spécifiques au 2e étage, le bâtiment situé au 5432, rue D'Iberville

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser les occupations "restaurant (sans cuisson)" et "salle de réunion" du 2^e étage du bâtiment situé au 5432, rue D'Iberville. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 février 2009, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, concernant ce projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité.
1081016008

40.13

CA09 26 0030

Adoption – Règlement RCA-58 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », relatif à la tarification reliée aux activités de remorquage

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2008;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro RCA-58 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA-58 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », relatif à la tarification reliée aux activités de remorquage.

Adoptée à l'unanimité.
1082913030

40.14
CA09 26 0031

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété
divise pour l'immeuble situé aux 5651 et 5653, 3e Avenue**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5651 et 5653, 3^e Avenue, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., Chapitre C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1080963090

40.15
CA09 26 0032

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) - PIIA, articles 671, paragraphe 13 et 674.10 – Révision architecturale pour la construction d'un bâtiment de 3 étages, avec occupation commerciale au rez-de-chaussée et habitation aux étages - Bâtiment situé aux 825-827, boulevard Rosemont

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages situé aux 825-827, boulevard Rosemont, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279), articles 671, paragraphe 13 et 674.10, les plans déposés et identifiés A-5 et A-6, préparés par Luc Guérin architecte, et estampillés en date du 6 janvier 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000119334, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 12 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.
1080963072

40.16
CA09 26 0033

Abrogation de la résolution CA08 26 0232 adoptée lors de la séance régulière du 7 juillet 2008 relative à l'approbation des plans – PIIA - Révision architecturale pour la construction d'un bâtiment de 3 étages – Bâtiment situé au 6810, rue Saint-Urbain

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'abroger la résolution CA08 26 0232, adoptée à la séance régulière du 7 juillet 2008, relative à l'approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - PIIA, articles 671, paragraphe 11 et 674.10 – Révision architecturale pour la construction d'un bâtiment de 3 étages – Bâtiment situé au 6810, rue Saint-Urbain.

Adoptée à l'unanimité.
1074814001

40.17
CA09 26 0034

Recommandation au conseil d'agglomération - Adoption, en vertu de l'article 89.4 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement pour une clientèle ayant besoin d'aide – OMHM Léa-Roback

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De soumettre au conseil d'agglomération, pour adoption, le Règlement intitulé : « Règlement autorisant la construction d'un ensemble résidentiel pour famille situé au sud de la rue Dandurand, entre les rues Jeanne-D'Arc et Charlemagne - Habitation Léa-Roback », en vertu du paragraphe 4, du premier alinéa de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.
1080963066

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 12.

André Lavallée
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement